



Certifiés, Agrégés e.i.L. **C**onvergence

Françoise Roche
Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T 0153940753

FR41@wanadoo.fr / gc.roche@orange.fr

www.snca-nat.fr

Relevé d'étape préparatoire au congrès du 27 mai 2014

Quand le 27 mai 2014 s'ouvrira le 5^{ème} congrès du SNCA e.i.L. Convergence, les citoyens et les travailleurs français seront au lendemain des élections européennes que les élections municipales auront précédées de peu. Il conviendra d'en analyser les résultats pour dégager les enseignements concernant la vie des travailleurs actifs et retraités, vie inscrite dans des choix politiques qui ne sont pas tous favorables au monde au travail.

En attendant, la secrétaire générale présente aux futurs congressistes, et au nom du secrétariat national, le relevé d'étape destiné à faire le point sur les travaux et les actions de notre organisation syndicale.

Quatre années se sont écoulées depuis le dernier congrès du SNCA e.i.L. Convergence au lycée Denis-Diderot de LANGRES, en janvier 2010, et presque deux ans depuis la dernière instance nationale du SNCA e.i.L. Convergence, le Conseil Syndical National (CSN), qui s'est tenue, le 27 juin 2012, au lycée Louis-Davier de Joigny (89).

Les relevés d'étape et les motions générales, scandant les réunions des CSN, les diverses publications du SNCA e.i.L. Convergence sur papier ou directement sur le site ont rendu compte aussi, avec régularité et une transparence totale, de la vie et des actions de notre organisation et indiqué quel chemin était celui qu'il fallait suivre pour défendre et faire progresser les droits matériels et moraux des adhérents et des sympathisants, ainsi que la mise en application des valeurs qui fondent e.i.L.

Il faut toutefois rappeler le fait syndical majeur qui est intervenu depuis le dernier congrès : en octobre 2011, non seulement le SNCA e.i.L. Convergence a participé aux élections professionnelles nationales, dont il avait été écarté depuis 2005, mais, à cette occasion, il a été un Pôle de Rassemblement Syndical qui a permis à nos camarades et amis du SNEPAG e.i.L. et ceux d'Action & Démocratie de NICE, objets de la vindicte du SNETAA-FO, d'aller à ces élections. C'est cette politique d'union, de convergence syndicale, qui a permis que le SNCA e.i.L. Convergence défende officiellement les PLP de l'académie de NICE.

Les moyens obtenus grâce à ces succès électoraux ont été équitablement répartis entre le SNEPAG e.i.L., Action & Démocratie NICE et LILLE et le SNCA e.i.L. Convergence. Les liens entre ces quatre entités nationales et académiques sont fructueux et, à l'occasion de ce relevé d'étape, je me permets, au nom de tout le secrétariat national, de remercier nos camarades avec lesquels nos liens sont forts et nos actions communes efficaces.

Avant d'entamer la relation des engagements du SNCA e.i.L. Convergence depuis le dernier CSN et de définir les axes de réflexion et de projets d'action sur lesquels se penchera le prochain congrès, il est nécessaire de rappeler que le 10 janvier 2010 le SNCA e.i.L. Convergence, à LANGRES, avait pris la décision de défendre Catherine PEDERZOLI-VENTURA, professeur certifié d'histoire-géographie et personnalité quelque peu incertaine, mais qui était entravée dans sa liberté d'enseigner la SHOAH. Ce retour en arrière a trois raisons :

1. Avec stupeur, le SNCA e.i.L. Convergence a découvert, au cours de ses interventions pour défendre le droit des élèves à être instruits d'un des plus grands drames de l'époque contemporaine, que l'antisémitisme, sous des formes plus ou moins larvées, existait bel et bien au sein de l'Education Nationale et ce jusqu'au niveau de l'Inspection Générale qui, dans cette affaire s'est, en plus du soupçon d'antisémitisme pesant sur certains de ses membres, couverte de ridicule.

2. L'indélicatesse de Madame Péderzoli l'avait conduit à accepter un prêt d'argent de la part de la direction du SNCA e.i.L. Convergence pour aller défendre son droit d'enseigner la SHOAH et son honneur devant le Tribunal Administratif. Ce qu'elle n'a pas fait tout en refusant de rembourser sa dette pour cause prétendue d'insolvabilité ... C'est le Président de l'Association Déportation Persécution Mémoire (DPM) qui a honoré cette dette. Qu'il en soit ici chaleureusement remercié.
3. L'actualité des derniers mois a montré que la xénophobie, l'antisémitisme, le racisme, auxquels il convient d'ajouter l'homophobie, et tous les mensonges qui les accompagnent, prétendent de nouveau à tenir le haut du pavé : la manifestation du 26 janvier 2014 en est une flagrante et honteuse démonstration. A cette occasion, le SNCA e.i.L. Convergence est intervenu à plusieurs reprises auprès du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur pour faire clore un site propageant ces idéologies criminelles dont les propagandistes contreviennent, trop souvent impunément, aux lois de la République, et pour les interroger sur la persistance de la propagande de groupes d'extrême-droite prétendument dissous.

Les initiatives du ministre de l'Education Nationale.

A) La Refondation de l'Ecole de la République

La refondation de l'Ecole de la République dont les ambitions affichées ont fondu comme neige au soleil (du débat, on est passé à la concertation, puis à la simple rénovation pédagogique autant dire une refondation qui se révèle n'être qu'un toilettage) et dont on peut résumer le résultat par beaucoup de bruit pour rien, ou du moins pour pas grand-chose, a été pilotée par un groupe de trois personnes dont pour au moins deux d'entre elles, il était donné d'avance que cela ne déboucherait que sur du verbiage.

D'abord, François BONNEAU, président de la Région Centre et vice-président de l'ARF (Association des Régions de France), dont l'imagination débordante se calque sur celle de son parrain Michel SAPIN : il parle beaucoup, ne répond jamais, même par la négative, aux demandes écrites d'audience qui lui sont adressées, à croire que ce président de région, en charge au sein de l'ARF des questions éducatives, est un illettré ...

Ensuite Christian FORESTIER, le fossoyeur de l'Ecole de la République, qui, pendant plusieurs décennies, a dispensé ses conseils dogmatiques et vindicatifs à tous les gouvernements qui se sont succédés, au point que la filière scientifique vers le baccalauréat, toujours encensée, a stagné et donné un nombre de plus en plus insuffisant d'étudiants scientifiques ; par contre coup, la filière littéraire dépréciée est tombée au rang de comparse de l'enseignement secondaire long. Quant à l'enseignement professionnel, que FORESTIER a littéralement traité de poubelle, il s'est acharné à en réduire les spécificités et à le laminier.

Ironie de l'histoire : alors que la refondation de l'Ecole de la République, aux travaux de laquelle le SNCA e.i.L. Convergence a participé, n'y était pour rien, la barre des 80 % d'une tranche d'âge au bac était franchie grâce aux bacs technos et aux bacs pros lors de la session 2012.

Beaucoup de sarcasmes ont cependant accompagné cette cuvée du baccalauréat dont certains ne sont pas à récuser, mais dont beaucoup oublient que, malgré les insuffisances de nombreux nouveaux bacheliers, qu'en dépit d'une massification de l'accès aux études secondaires qui n'est pas vraiment synonyme de démocratisation, il y a eu sur trente ans un accroissement numérique des bénéficiaires de l'enseignement débouchant sur des diplômes de valeur. Quand on sait qu'en période de crise économique et sociale comme celle que vit la planète aujourd'hui, un diplôme qualifiant est toujours un avantage pour trouver un emploi, il semble séant de défendre l'accès aux diplômes sans être dupe toutefois des insuffisances des voies qui y conduisent tant dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement supérieur.

B) Rythmes scolaires

L'Ecole, de la maternelle à l'enseignement supérieur, est le lieu où la République accueille la jeunesse pour lui transmettre ses valeurs tout en la formant à la citoyenneté et à sa future vie professionnelle. C'est pourquoi, le SNCA e.i.L. Convergence demande plus d'Ecole et non moins d'Ecole. Or, la réforme des rythmes scolaires concernant le cycle primaire ne débouche pas sur plus d'école et en dépit d'une plus longue durée de la présence des enfants dans les établissements. Cette décision gouvernementale pêche par plusieurs contradictions.

- Même si elle doit être appliquée par tous les établissements primaires à la rentrée 2014, sa mise en place à la rentrée 2013, dans une minorité d'entre eux, a montré à l'évidence que le précédent ministre de l'Education Nationale était un « patron » mal écouté et peu obéi.
- Le financement des activités péri-parascolaires, effectuées sur le nouveau temps scolaire, étant à la charge des municipalités, tout comme leur contenu d'ailleurs, laisse entendre, au-delà des inégalités de traitement selon la richesse des communes, que l'Etat se décharge sur les collectivités territoriales d'une part de sa responsabilité régaliennne en matière de définition des savoirs que la scolarité des enfants doit leur permettre d'acquérir.
- Cet abandon d'une part d'une prérogative d'état pose la question de la laïcité. En effet, en fonction des moyens du bord et d'un paysage municipal que les élections du printemps 2014 ont transformé pour plusieurs années, le principe de laïcité qui est au cœur de l'Ecole Publique est malmené autant que celui de l'égalité des droits dans l'accès à l'instruction, l'éducation et la formation.

C) La Charte de la Laïcité

Vincent PEILLON a tenté de donner le change en faisant apposer dans les établissements une *Charte de la Laïcité* (pourquoi pas ...) dont le caractère dogmatique transparait pourtant au moins à deux niveaux :

- D'abord, celui de l'affichage, alors que dans le même temps il laisse, par le biais des nouveaux rythmes scolaires, des brèches s'ouvrir insidieusement dans la dimension laïque de l'Ecole ;
- Ensuite par le contenu même du texte qui, au lieu d'être apaisant, stigmatise certaines manifestations religieuses plutôt que d'autres ...

Par ailleurs, le nouveau ministre de l'Education Nationale, Benoît HAMON, qui à la question posée de la pertinence de faire accompagner les enfants lors des sorties pédagogiques par des mamans plus ou moins enfoulardées ou voilées, répond que la solution doit être trouvée au cas par cas par les chefs d'établissement, outre qu'il laisse l'application de la loi à l'appréciation d'un chacun susceptible de plus ou moins de pression locale, semble considérer qu'en matière de laïcité la loi est à géométrie variable, ce qui est une conception étrange de la loi républicaine.

D) La réforme des programmes

Alors que le CSP (Conseil Supérieur des Programmes) devait fournir une première tranche des nouveaux programmes dès la rentrée 2014, le Ministre de l'Education Nationale (échaudé par ses couacs en matière de rythmes scolaires, de laïcité, et même en matière de progression de carrière des personnels enseignants) en a repoussé l'échéance à la rentrée suivante.

Pour ce qui le concerne, le SNCA e.i.L. Convergence rappelle que l'établissement des programmes relève des seules prérogatives régaliennes de l'Etat et doit être toujours, tant dans la formation des maîtres que dans la diffusion des savoirs auprès des élèves, unifié par les principes républicains. Les nouvelles procédures de formation des maîtres ne semblent pas répondre à la nécessité d'une formation sinon uniforme du moins articulée sur des objectifs identiques et des méthodes le moins antagonistes possible.

Le SNCA e.i.L. Convergence a eu l'occasion d'exposer à Alain Boissinot, Président du CSP, son point de vue sur cette question et lui a remis, par ailleurs, la contribution de notre camarade Jean-Claude CATAGNEYROL qui sera soumise au congrès et qui propose une organisation cohérente et rationnelle du parcours en 3 ans pour la préparation du baccalauréat professionnel.

Décrochage scolaire et absentéisme

A) L'absentéisme

Chaque fois qu'il a été en capacité de le faire, par écrit et de vive voix, le SNCA e.i.L. Convergence a toujours rappelé que, parmi ses mandats, il y avait celui de faire mettre en place et fonctionner le CDDF (Conseil des Droits et Devoirs des Familles) prévu par la loi. En effet, les résultats des tentatives de l'Ecole d'éradiquer l'absentéisme par ses propres moyens montrent l'inanité de cette prétention. La loi étant la même pour tous, elle doit être appliquée par le recours à toutes les institutions que la République s'est données en vue du bien commun. Aucun chef d'établissement, aucun DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale), aucun recteur ne peut ni obliger une famille à répondre à une convocation pour éclaircir les raisons d'un absentéisme

récurrent, ni le sanctionner efficacement, c'est-à-dire en sanctionnant les parents qui dérobent leurs enfants à l'obligation scolaire. Mais le maire, premier magistrat de la commune, lui, le peut avec l'aide de la police, de la gendarmerie, de la justice et des services sociaux.

Pourquoi l'institution scolaire reste-t-elle si frileuse et refuse-t-elle de recourir au CDDF ? L'obsession de ne pas faire de vagues ? La dérobade devant le problème de l'absentéisme parce que, grâce à lui, des élèves considérés comme indésirables ne viennent pas troubler outre mesure les classes et les établissements ?

La loi de l'obligation scolaire qui incombe autant à l'Etat républicain qui doit accueillir dans son Ecole tous les enfants vivant sur le territoire national afin de les instruire, les éduquer et les former, qu'aux familles de ces enfants, est mise à mal par des connivences, des adaptations, des accommodements subreptices selon les occurrences locales qui la dénaturent et laissent en panne le principe républicain de l'Egalité des Droits.

Le SNCA e.i.L. Convergence considère que ces manquements à la loi encouragent la violence, qu'elle se manifeste dans l'école ou en dehors, et les conduites délictueuses de certains jeunes.

B) De la MGIEN à la MLDS

1- La fausse discontinuité

Si le changement de majorité politique en 2012 n'a pas entraîné de modification dans la manière, toujours aussi vaine, de traiter l'absentéisme scolaire, il a, au cours de l'année scolaire 2012-2013, entraîné la fin de la MGIEN (Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale) et la création de la MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire).

Les nouveaux dirigeants ne pouvant esquiver la question du décrochage scolaire qui souligne crument l'échec de tous ces ministres qui depuis des décennies abreuvent la France et sa population scolaire de réformes plus sclérosantes les unes que les autres, ont, en changeant le nom de la MGIEN et en écartant soigneusement la référence à l'Education Nationale de la nouvelle appellation, pensé sans doute que cet escamotage lexical supprimerait le problème ... Que nenni !

2- Les vrais problèmes

Les enseignants-coordonateurs qui montent et animent les actions de prévention du décrochage scolaire, de lutte contre ce fléau et de réinsertion des jeunes décrocheurs ont pour métier la CPIF, Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation. D'autre part, beaucoup d'entre eux sont contractuels. Il y a plus de dix ans, la loi SAPIN avait permis de titulariser certains de ces enseignants-coordonateurs contractuels qui étaient devenus, par des concours réservés, des titulaires de CAPET-CPIF.

Le précédent président de la République, avait initié l'élaboration d'une nouvelle loi destinée à résorber la précarité dans les trois Fonctions Publiques (d'Etat, hospitalière et territoriale). Pour diverses raisons, ce projet de loi était en panne. Le 25 décembre 2011, la secrétaire générale du SNCA e.i.L. Convergence a écrit au Président de la République pour lui demander d'accélérer la procédure. Ce qui fut fait. Le texte, avantageusement amendé par le Sénat, fut voté à l'unanimité par l'Assemblée Nationale en février 2012.

Lors de l'entrevue que le SNCA e.i.L. Convergence eut en juin 2012 avec le Cabinet de Vincent PEILLON, nouveau ministre de l'Education Nationale, il rappela qu'il serait vigilant sur l'application de cette loi et qu'il veillerait à ce que n'en soient pas exceptés les personnels de la MGIEN, des GRETA et des CFA publics comme cela avait été le cas lors de la mise en place des CDI.

Las, las !

En décembre 2012, la DGRH (Catherine GAUDY est la Directrice Générale des Ressources Humaines, titre qui fait des salariés des matières premières du genre fourrage artificiel ou gaz de schiste ...) publia la circulaire concernant les nouveaux concours réservés, les personnels concernés, y compris les contractuels MGIEN et fixant la liste des disciplines mises aux concours : la CPIF n'était pas sur la liste !

Les personnels MGIEN de l'académie de Versailles, appuyés surtout par le SNCA e.i.L. Convergence et SUD Education, ont lancé une action revendicative pendant tout le mois de janvier 2013. Malgré des courriers adressés à Françoise HOLLANDE et un document récapitulatif envoyé aux élus de la Nation, la DGRH est restée intraitable. Seules les disciplines académiques étaient mises aux concours. Cependant, *via* la parole du secrétariat général du rectorat de VERSAILLES, le ministère

- acceptait que le Dossier de Reconnaissance Professionnelle (DRP), équivalent de l'écrit du concours, portât sur l'exercice du métier de CPIF,

- s'engageait à informer les jurys de concours de la situation particulière des personnels MGIEN et GRETA
- admettait que la réussite au concours pouvait permettre la stagiarisation des lauréats qui le souhaiteraient dans la MGIEN ...

En réalité, la session de 2013 fut une véritable hécatombe dans toute la FP et plus particulièrement pour les enseignants-coordonateurs !

Cependant, la transformation de la MGIEN en MLDS et la confirmation que la lutte contre le décrochage scolaire était une priorité nationale rendaient la position de la DGRH intenable.

Il y eut, au début de l'année 2014, la tenue d'un séminaire sur le sujet de la MLDS et de ses personnels au lycée Gilles-de-Gennes (PARIS XIIIème) au cours duquel Vincent PEILLON et son directeur de l'enseignement scolaire (DGESCO) reconnurent la qualité du travail des enseignants-coordonateurs, la réalité du métier de CPIF, l'injustice subie depuis des années par les personnels qui l'exercent, en particulier les contractuels de la MLDS. Ils s'engagèrent à réparer cette injustice ...

Certes, la CPIF n'est toujours pas sur la liste des disciplines des concours réservés. Mais, lors de la session de 2014, même si beaucoup d'enseignants-coordonateurs contractuels, découragés par le désastre de la session 2013, ne se sont pas présentés cette année, ceux qui ont tenté l'épreuve s'en sont beaucoup mieux sortis que l'en passé. Compliments aux lauréats, en particulier à ceux de l'académie de VERSAILLES, qui s'ils le demandent par écrit au recteur, pourront faire leur stage à la MLDS.

Restent deux points à régler :

1. Faire inscrire la CPIF sur la liste des concours ;
2. Trouver une procédure de titularisation qui répare l'injustice supplémentaire commise lors de la session 2013, voire celle de 2014 puisque beaucoup de contractuels découragés ont refusé d'essayer une seconde humiliation.

Les contacts avec l'institution et la défense des personnels

Après les entrevues avec les équipes de campagne de François HOLLANDE et Eva JOLY au début de l'année 2012 et une audience accordée par le Cabinet de Vincent PEILLON à la veille du CSN de juin 2012, le SNCA e.i.L. Convergence a été reçu au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, par le cabinet du Ministre délégué à la réussite éducative, par la DGESCO deux fois (la seconde fois, c'était en présence d'une collaboratrice de la DGRH - Direction/Directrice Générale des Ressources Humaines) et par le Président du CSP.

A la différence de ce qui a été possible lors de la précédente mandature présidentielle, le Cabinet de François HOLLANDE n'a pas reçu le SNCA e.i.L. Convergence.

Toutefois, à l'initiative du Président de la République, il sera reçu par le cabinet du nouveau ministre de l'Education Nationale le 3 juin 2014. Il faut aussi remarquer que lors de la crise de la CPIF, le Président, par divers courriers, a manifesté son intérêt pour la question posée.

Par ailleurs, le SNCA e.i.L. Convergence a continué à participer aux séances de travail de l'Intersyndicale MLDS-VERSAILLES avec les services du rectorat. Il faut souligner que cette intersyndicale MLDS est à géométrie très variable mais que les maillons forts et permanents en sont SUD Education dont nous saluons l'équipe académique de Versailles et le SNCA e.i.L. Convergence.

Le n° 49 de *BAC* (juillet-août-septembre 2013) a rendu compte du travail sérieux et efficace de nos camarades Action & Démocratie de NICE qui, au nom du SNCA e.i.L. Convergence défendent les collègues et le métier dans la commission paritaire des PLP. Que Pierrette PELLEGRINI et son équipe soient chaleureusement remerciées.

Le SNCA e.i.L. Convergence, à plusieurs reprises, s'est associé au SNEPAG e.i.L. et à la section académique d'Action & Démocratie de LILLE pour les actions qu'ils entreprenaient dans cette académie ; il réaffirme sa solidarité avec eux dans le combat qu'ils mènent pour faire reconnaître la responsabilité de l'Education Nationale dans la mort de Marielle CROQUEFER, PLP au lycée Malraux de BETHUNE.

Le SNCA e.i.L. Convergence remercie Patrick KRZEMINSKI, secrétaire général du SNEPAG e.i.L. Convergence et l'équipe Action & Démocratie-LILLE de Sylvie VINSARD pour l'aide qu'ils lui apportent afin de sortir des camarades de leurs difficultés, ou leur permettre d'obtenir une mutation, ou un renseignement.

Une question a été posée lors de la première audience à la DGESCO à la fin de l'année scolaire 2013 : celle du devenir des internats d'excellence. La nouvelle « gouvernance » et la

conception managériale réinterprétée par l'équipe dirigeante issue des présidentielles de 2012 ont mis, de fait, fin (provisoirement ?) aux internats d'excellence. Pourtant, ces créations qui ne compromettent pas le budget de l'Etat puisque elles sont financées comme des fondations, ont une base éminemment démocratique : elles permettent de dispenser à des élèves motivés, relevant de toutes les filières préparant au baccalauréat, au cours de la préparation à l'obtention de ce premier diplôme universitaire, une culture générale dans la spécialité de la filière et hors d'elle que les familles culturellement et économiquement modestes ne peuvent fournir à leurs enfants. La réponse dilatoire consistant à dire que tous les internats doivent être d'excellence contient cependant, et malgré elle, sa part de vérité : en effet, l'internat d'excellence aurait pu être un moyen réaliste et efficace de remotivation de l'ensemble des élèves, non seulement des élèves en bénéficiant mais aussi pouvant espérer en bénéficier, voire désireux de s'aligner sur les objectifs qu'il fixe : la fin du bachotage au profit d'un réel plaisir retrouvé à apprendre.

Reste que la fin brutale – et non négociée cela va sans dire – des internats d'excellence première manière a lésé financièrement des familles d'internes et des personnels qui s'étaient dévoués à cette initiative.

Contacts avec l'institution signifie aussi contacts avec les collectivités territoriales possédant le patrimoine immobilier scolaire. C'est ainsi que depuis le début de cette année scolaire, le SNCA e.i.L. Convergence est impliqué dans le dossier de l'amiante du lycée Louis-Davier de JOIGNY, relevant de la Région-Bourgogne. Il demande que le DTA (Dossier de Teneur en Amiante) soit publié afin de vérifier qu'il a été établi conformément aux procédures minutieuses et sûres prévues par le décret 2012-639 du 4 mai 2012. Les anciens TOS, aujourd'hui ATT, agents techniques territoriaux, ne peuvent être laissés dans l'ignorance de l'état de dangerosité ou non des bâtiments sur lesquels ils interviennent. La sécurité et la santé des autres personnels et des élèves qui fréquentent ces bâtiments sont également en cause.

Ce sont d'ailleurs des personnels ATT qui ont demandé à rencontrer le SNCA e.i.L. Convergence et à y adhérer dans le but de se défendre en créant une commission ouvrière comme celle des personnels d'administration et gestion que le CSN de JOIGNY, en 2012, avait validée.

Les ATT (leur appellation varie selon les collectivités territoriales et manifeste l'extraordinaire « liberté » offerte par la « décentralisation » à la foultitude d'élus locaux dans lesquels, de façon prémonitoire, MONTESQUIEU voyait une potentielle multitude de tyranneaux) ont publié leur plateforme revendicative dans *Nota Bene* n° 7. La commission ouvrière a commencé ses travaux lors d'une réunion d'information syndicale au collège Jean-Zay à SAINT-GRATIEN (78) en avril 2014.

C'est le congrès qui sera appelé, le 27 mai, à valider cette nouvelle commission ouvrière à laquelle le secrétariat national souhaite le plus bel avenir possible.

Le 1^{er} mai, a été l'occasion pour le FN et des groupes d'extrême droite de faire connaître, par une sorte de contre manifestation, leur hostilité aux véritables revendications ouvrières qui s'expriment depuis plus d'un siècle en souvenir des luttes sanglantes menées pour faire valoir les intérêts matériels et moraux de la classe ouvrière.

Certes, celle-ci, par l'intermédiaire de ses organisations syndicales, souvent plus intéressées par l'exercice d'un syndicalisme d'appareil, voire d'un syndicalisme administratif, a manifesté ce jour-là son mal être en ordre dispersé. Reste que la revendication salariale pour la revalorisation du pouvoir d'achat des travailleurs actifs et retraités était le facteur commun à la mobilisation ouvrière.

Le secrétariat national rappelle

- Que les mandats du SNCA e.i.L. Convergence revendiquent la réécriture de la grille indiciaire de la FP et la revalorisation substantielle du point d'indice ;
- Que le statut des fonctionnaires de 1950 garantit leur impartialité, leur incorruptibilité, leur qualification ;
- Que par conséquent le projet de décret relatif aux obligations de service et aux carrières des personnels enseignants exerçant dans un EPLE, du 27 mars 2013 est inacceptable ;
- Que le SNCA e.i.L. Convergence condamne la politique malthusienne de pression sur les salaires et toutes les pratiques et phraséologies qui l'accompagnent (précarité, flexibilité, pacte de stabilité, de responsabilité, soi-disant coût du travail, délocalisation, libéralisme, concurrence libre et non faussée, allongement du temps de travail hebdomadaire et de la durée de la vie professionnelle, polyvalence, etc.)

- Que l'émancipation du monde au travail est la motivation première de la création en 2001 du SNCA e.i.L. Convergence ;
- Que la mise en application de la devise de la République « Liberté Egalité Fraternité » constitue la légitimité des services publics et que tout recul des services publics est une atteinte grave aux principes républicains et à la Constitution.
- Que, pour cette raison, le SNCA e.i.L. Convergence adhère à la Convergence Nationale des Collectifs pour la Défense et le Développement des Services Publics (CCDDSP)
- Que la rupture avec le programme du CNR est une atteinte impardonnable aux principes même de la République universelle et émancipatrice.

Avec l'ordre du jour qui suit, le Congrès préparera les prochaines échéances des luttes du SNCA e.i.L. Convergence.

La secrétaire générale, Françoise Roche

Ordre du jour : propositions

Point politique : abstention, la dette, l'euro, etc.

La 3^{ème} étape de la décentralisation et les rapports des personnels avec les collectivités territoriales

Le pouvoir d'achat, la GIPA

La baisse de qualité de l'école de la République

Préparation des élections

Création de la Commission Ouvrière des personnels techniques de maintenance.

La contribution sur le bac pro 3 ans

Préparation de l'audience du 3 juin

Absentéisme

MLDS

Antisémitisme ...

Déroulement du Congrès

Discours introductif

Vote de l'ordre du jour

Débat

Adoption des motions

Le déjeuner se déroulera dans les locaux mêmes du congrès.

Le congrès s'ouvrira à 9 h et s'achèvera à 17 h

Il se déroulera au Mandarin Dunois, 1^{er} étage

77, rue Dunois, 75 013 PARIS

(métros Nationale, Chevaleret, Bibliothèque François Mitterrand)

Faites moi savoir si vous venez. J'espère que vous serez nombreux. FR

Annexes

1/ Plateforme revendicative des TOS ou ATT

NOUS, les TOS, sommes :

- des adultes
- des agents de l'Etat, même « décentralisé »,
- des acteurs du service public d'Education,
- des travailleurs,
- des citoyens.

NOUS, TOS, dénonçons

- l'**irrespect** qui frappe nos personnes et nos métiers du haut en bas des hiérarchies de l'Education Nationale et des collectivités territoriales ;

- la **précarité** de notre situation liée aux **contrats illégaux de très courte durée**, à la **mobilité** obligée, à la **polyvalence** de nos tâches qui est une des formes contemporaine de l'**exploitation des travailleurs**, à l'**annualisation** de nos services, à la **flexibilité** de la nature des tâches et de notre « employabilité » ;
- l'**arbitraire** de la gestion des personnels de l'Ecole Laïque que nous sommes, avec ou sans décentralisation, qui nous livre simultanément à un patron, la collectivité territoriale, et au chef de service qui n'en dépend pas, le chef d'établissement ou son gestionnaire ;
- la **paupérisation** qui nous atteint et fait de nous les **vrais travailleurs pauvres** de la Nation.

NOUS, TOS, revendiquons que cessent

- la contrainte sur nos salaires par le **gel du point d'indice** et par nos **échelons de catégorie C rémunérés en dessous du SMIC** ;
- la **surcharge de travail** par l'augmentation et l'interchangeabilité des missions ;
- l'**inégalité de traitement** à qualifications et compétences égales ;
- la nécessité où nous sommes de « nous vendre » pour obtenir un emploi ;
- l'évaluation par un chef de service, jamais suivie du versement d'une gratification par le patron ; et pour cause ! Le « chef de service » ne dépend pas du « patron » ...
- l'obligation de muter, quelquefois du jour au lendemain, quand dans les Trois Fonctions Publiques **la mutation est un droit**.

NOUS, TOS, exigeons

- une **redéfinition globale de notre statut** qui nous sorte du « management entrepreneurial » qui n'a rien à faire dans les services publics et encore moins dans l'Institution qu'est l'Ecole de la République ;
- pour les contractuels des **contrats d'un an minimum** et pour les titulaires la **stabilité de leur poste** ;
- une **amélioration significative de salaire** dû en échange de notre travail ;
- une **organisation du travail soucieuse** des personnels, de leur santé et de leur dignité ;
- **LE RESPECT**.

La Commission Ouvrière des TOS

2/ Rapport sur les bacs pros en trois ans

Après une période inévitable de mise en route, d'erreurs certainement aussi, les nouveaux bacs pros en 3 ans me semblent être entrés dans une phase de consolidation. Mais qu'en est-il réellement ? La progression pédagogique entre les 3 années est-elle vraiment mieux assurée que dans l'ancienne organisation des bacs pros ? Comment les lycées professionnels conçoivent-ils et mettent-ils en pratique cette progression ? Mais le font-ils réellement ?

Il ne sera pas inutile de rappeler préalablement les arguments qui ont été avancés pour justifier cette nouvelle organisation des bacs pros en 3 ans au lieu de 4 ans et c'est aussi ce qui nous permettra de mieux comprendre ce qui est attendu de cette réforme.

Nous présenterons ensuite le schéma de cette nouvelle organisation qui concerne tous les bacs pros. Comme nous le verrons toute latitude est laissée aux établissements pour organiser les enseignements, répartir les horaires et fixer les objectifs. Mais c'est justement cela qui nous inquiète. Nous ne dirons pas seulement pourquoi nous avons sans doute raison d'être inquiets, nous ferons aussi **des propositions pour que la progression pédagogique entre les 3 années des bacs pros ne soit plus incertaine, aléatoire, arbitraire, parfois même inexistante, mais repose sur une base objective, rationnelle et institutionnelle**.

I- POURQUOI UNE NOUVELLE ORGANISATION ?

A) Ce qui était reproché aux anciens bacs pros

- Des référentiels dépassés.
- Des filières devenues de moins en moins attractives.
- Un développement insuffisant des qualités de communication.
- Des élèves mal préparés à la poursuite de leurs études en BTS.
- Des élèves mal préparés aux nouveaux métiers dans les petites entreprises, les collectivités territoriales et les associations.
- Des équipements désuets ou inadaptes dans les établissements.

Personnes ne peut contester que les anciens bacs pros avaient bien des insuffisances et qu'ils n'étaient pas assez adaptés aux nouvelles réalités économiques et sociales des métiers. Mais ces défauts pouvaient être connus depuis longtemps ! Pourquoi rien, ou pas grand-chose, n'avait-il été fait pour les corriger ? Pourquoi a-t-on attendu si longtemps ? N'aurait-il pas été préférable d'améliorer d'années en années plutôt que de tout bouleverser en une année ?

Nous avons le sentiment que des arguments *ad hoc* ont été utilisés pour justifier une réforme décidée *a priori*. Il y a plus grave : aucune sérieuse modification n'a été apportée aux référentiels ! Il est donc à craindre que cette réforme ne soit qu'apparente, en « trompe l'œil » et que sa réalité ne réside que dans la diminution d'une année dans la durée des études : 3 ans au lieu de 4 !

B) Qu'est-ce qui est attendu des nouveaux bacs pros ?

- Une meilleure préparation aux nouveaux métiers au sein des petites entreprises, dans les collectivités.
- Donner une meilleure image des différentes filières des lycées professionnels pour attirer un plus grand nombre d'élèves.
- Renforcer la polyvalence pour faciliter les mobilités dans les carrières professionnelles.
- Mieux préparer les élèves à la poursuite de leurs études après le bac, en BTS.

Les objectifs sont louables et les espoirs sont grands ; nous ne contestons ni les uns ni les autres. Mais il en est des réformes comme des pédagogies, les unes et les autres ne peuvent être jugées que par leurs résultats ...

Nous nous étonnons aussi du vague et de l'inconsistance des différents textes, commentaires et directives qui ont accompagné cette réforme et qui donnent le sentiment d'une improvisation. Une réforme, pour avoir quelques chances de réussir, doit se présenter comme un ensemble cohérent et structuré où rien n'est laissé à l'arbitraire. Or il y a de nombreux vides dans cette réforme et il était trop facile et peu courageux de laisser aux projets pédagogiques des établissements le soin de remplir, de combler ces vides.

Prenons un exemple, et un exemple édifiant : le sort réservé à la certification intermédiaire, c'est-à-dire le BEP rénové. Nous ne voyons pas de réelle connexion entre ce BEP et le bac, et surtout les textes précisent que « la non-réussite à cet examen ne modifie pas le parcours de formation » (*sic*), c'est-à-dire que l'échec à cet examen n'empêche pas de passer en classe supérieure, c'est-à-dire en 3^{ème} année.

C'est pour nous de l'inconséquence et c'est aussi le moyen de se priver de ce qui pourrait devenir un solide levier pour motiver et mobiliser les élèves. Nous ne souhaitons pas que le BEP soit un examen difficile à obtenir (Dans les dernières années de l'ancien bac pro, il avait tendance à devenir plus difficile que le bac avec des résultats bien plus faibles ; ce qui était une aberration). Le BEP doit être rendu obligatoire et devenir un examen probatoire, d'aptitudes professionnelles et de culture générale. Nous y reviendrons dans la suite de ce rapport.

II- LA NOUVELLE ORGANISATION

A) Comment les enseignements sont-ils organisés ?

Les anciens bacs pros, grande innovation de la fin des années 80, avaient connu un développement progressif et une grande diversité. Cette diversité se manifestait dans l'organisation et le contenu pédagogique de chacune des filières. On ne pouvait donc confondre un bac secrétariat avec un bac industriel. Il y avait bien pour chacun de ces bacs une redondance avec les BEP mais chacun possédait sa spécificité.

Ce qui caractérise les nouveaux bacs, c'est à la fois une homogénéisation des différentes filières avec une structuration commune et une globalisation des horaires ; ce qui signifie qu'il n'y a plus de division des horaires, ni des méthodes, ni des contenus année par année.

La répartition suivante se retrouve pratiquement dans toutes les filières :

ENSEIGNEMENT	HORAIRE GLOBAL	HORAIRE ANNUEL
Enseignement professionnel	1152 heures	384
Français/Histoire	380	126
Maths	180	60
LV1	84	28
Prévention santé/environnement	84	28
Arts appliqués	225	75
Accompagnement personnalisé	210	70

Il faut y ajouter 770 heures de formation en entreprises sur 3 ans, ce qui représente 22 % du temps scolaire.

Ce qui n'a pas changé, ce sont les différences de coefficient au bac entre les différentes disciplines ; ce sont toujours les disciplines professionnelles qui ont le plus gros coefficient. Les épreuves sont toujours au nombre de 3 : soit un CCF (contrôle continu des connaissances en cours de formation), soit une épreuve orale, soit une épreuve écrite. Par exemple, dans pratiquement toutes les filières, le français et l'histoire sont des épreuves écrites d'une durée de 2 h 30 pour le français, de 2 h pour l'histoire avec un coefficient de 2,5 chacune.

Les épreuves pros sont en général au nombre de 4, se passent en majorité en CCF et ont un gros coefficient de 10.

L'accompagnement personnalisé ne peut-être considéré comme une innovation majeure car des aides sous forme de module étaient déjà prévues dans l'ancienne organisation des bacs pros.

B) Qu'est-ce qui ne va pas dans ce nouveau bac pro ?

Pour nous, le problème essentiel réside dans la répartition des horaires et des contenus. Qu'est-ce qui est fait en 1^{ère} année, puis en 2^{ème} année et enfin en 3^{ème} année ? N'y a-t-il pas un risque de redondance ? Les textes précisent que rien n'est préconisé et que ce sont les établissements qui doivent élaborer un projet pédagogique qui se répartira à partir de l'enveloppe globale des horaires attribués. Mais cela ne nous rassure pas du tout et nous avons essayé de savoir comment les établissements avaient organisé les années et réparti les horaires. Tout nous laisse penser qu'un grand nombre d'établissement a eu tendance à reconduire l'ancienne organisation pour les deux dernières années. On peut le comprendre car c'est sans doute plus rassurant mais c'est artificiel et laisse entier le problème du contenu de la première année. D'autres établissements ont fait ce qu'ils ont pu pour essayer de construire une progression pédagogique sur 3 ans. Mais nous avons appris aussi et sans en être trop surpris, que la construction d'un projet qui donnait lieu à de multiples discussions, à des disputes aussi, n'engageait jamais l'ensemble des enseignants et parfois, pas même ceux qui l'avaient le plus influencé !

La méthode qui est préconisée par cette réforme nous semble donc être **une mauvaise méthode, qui contient trop de risques de choix arbitraires ou incohérents**. Et on peut être surpris que ceux qui ont élaboré cette réforme, des adultes instruits et exerçant de la responsabilité, aient confondu ce qui relève du général et ce qui relève du particulier !

Nous proposons donc que le cadre général soit défini par l'Etat et devienne réglementaire.

Comment ce cadre général pourrait-il être défini ?

III- NOS PROPOSITIONS

Nous pensons que chacune des 3 années doit avoir son identité, sa physionomie ; il faut aussi qu'il y ait une progression méthodique allant du plus élémentaire vers le plus complexe, le plus difficile.

Nous proposons donc que la première année soit consacrée à **ETABLIR LES SAVOIRS**. La deuxième année devra **APPROFONDIR LES SAVOIRS**. Et la troisième année pourra alors se consacrer à ce qui est le plus difficile et le plus complexe : **APPLIQUER LES SAVOIRS**.

A) PREMIERE ANNEE : ETABLIR LES SAVOIRS

Il ne faut pas oublier que les élèves entrés en 1^{ère} année viennent pratiquement tous des collèges et que leurs bases en français, maths et langues vivantes sont très mal assurées. Cette première année de bac pro doit donc reprendre ces bases et les consolider. Mais ce sont aussi les bases des nouveaux savoirs qui vont leur être enseignées et qu'il faudra établir. Par exemple, les bases dans le domaine de la gestion pour les filières commerce et les bases des règles de la déontologie pour le bac « soins et services à la personne ».

La physionomie de cette première année doit reposer sur la priorité accordée à l'écriture et à l'écoute. L'écriture parce qu'elle est trop approximative chez ces élèves de première année et parce que c'est en apprenant à mieux écrire, avec avant tout une attention portée à la recherche des synonymes, qu'ils apprendront à mieux parler.

L'écoute parce qu'il faut corriger cette tendance des jeunes élèves à dire n'importe quoi, n'importe comment et sur n'importe quel sujet ! Le modèle leur en est donné par le spectacle des commentaires affligeants dans les « télé-réalité ». Mais il faut leur donner un autre modèle et ce n'est pas en répétant comme une rengaine que « les élèves doivent être acteurs de leur formation » (*sic*) qu'on les fait progresser ; il faut d'abord les instruire. Quand ceux qui prônent la participation des élèves s'expriment sur un sujet qu'ils ne connaissent pas, ils font comme les élèves : ils disent n'importe quoi ou ce qui leur passe par la tête ! **Il faut d'abord écouter pour pouvoir apprendre.**

B) DEUXIEME ANNEE : APPROFONDIR LES SAVOIRS

Le meilleur approfondissement des savoirs réside dans leur dimension culturelle et scientifique et c'est cet approfondissement que la deuxième année doit mettre en œuvre.

La littérature doit donc être abordée pour le français et les langues vivantes au cours de cette deuxième année ; l'histoire de l'art en dessin et aussi une initiation à la philosophie pour mieux conceptualiser leur culture générale.

C'est par l'étude des règles et des lois que la dimension scientifique peut être abordée, pas seulement en maths mais aussi dans le domaine professionnel. Par exemple, la connaissance des structures hospitalières, de leur histoire et de leur législation pour le bac « soins et services à la personne », la science économique pour les bacs tertiaires et la connaissance des grandes lois de la science physique pour les bacs industriels.

C'est au cours de cette deuxième année que les élèves seront amenés à prendre la parole d'une façon méthodique, et audible, en faisant des exposés par exemple.

A condition que le BEP devienne un examen probatoire de culture générale et d'aptitudes professionnelles, il peut prendre un nouveau sens à l'issue de cette deuxième année et vraiment mobiliser les élèves. Il ne peut être un enjeu que s'il devient une étape obligée. L'humanité n'accorde de valeur qu'à ce qu'elle risque de perdre ou de ne pas obtenir ... Il en est ainsi des jeunes comme des adultes et cela concerne aussi le BEP.

Le comportement des élèves pendant cette deuxième année devra aussi être pris en considération pour leur succès ou leur ajournement au BEP car comment pourrait-on vraiment considérer que des élèves absents ou toujours en retard, arrogants, proférant des insultes et des menaces, possèdent des aptitudes professionnelles ?

C) TROISIEME ANNEE : APPLIQUER LES SAVOIRS

Le passage de la théorie à la pratique n'est facile pour personne ; cette troisième année doit y préparer les élèves. Dans cette perspective, les stages en entreprises doivent être privilégiés dans cette troisième année. Si une grande souplesse n'est pas anormale pour les deux années précédentes (il ne faut pas y regarder de trop près car trouver un stage devient de plus en plus difficile !), le choix du stage en troisième année doit devenir plus rigoureux, et ajusté à la fois aux enseignements suivis et au métier envisagé.

Le perfectionnement des qualités relationnelles et des qualités d'organisation devra être privilégié dans cette troisième année. Les élèves devront être aussi capables de construire un projet, de l'argumenter, de le réaliser puis de l'évaluer. Par exemple, pour le bac « soins et services à la personne », construire le projet de l'amélioration de l'accueil dans une halte-garderie. Pour le bac administration, construire le projet d'une meilleure organisation des réunions, pour le bac commerce le projet d'une meilleure connaissance de la clientèle.

Après une première année d'initiation aux savoirs et une deuxième année d'ouverture culturelle et scientifique, les élèves sont maintenant entrés dans leur dernière étape, celle des réalisations. Cette étape exigeait une maturité qu'ils ne pouvaient pas encore avoir en accédant au lycée professionnel après le collège. Cette maturité doit leur permettre d'exercer des responsabilités. Dans cette perspective, il serait judicieux que chacun des élèves de troisième année devienne le « correspondant » d'un élève de première année, chargé de le conseiller, de le guider et de l'aider.

CONCLUSION

Le devenir des bacs pros

Les anciens bacs pros avaient vite grandi mais avaient mal vieilli ! Les nouveaux bacs pros semblent exister au forceps !

Mais de la même façon que les anciens bacs pros auraient pu être améliorés, leurs défauts corrigés et leurs performances améliorées, si on l'avait voulu, les nouveaux bacs peuvent aussi être révisés et consolidés, à la condition de le vouloir ...

Mais il ne suffira pas de le vouloir, il faudra aussi en prendre les moyens. Et ce ne sera pas facile de rompre avec tout un bavardage pédagogique, aussi éloigné des réalités que des attentes des élèves. Ce ne sera pas davantage facile de rompre avec les artifices pédagogiques qui ne font pas faire le plus petit progrès aux élèves. Et ce sera très difficile de reconnaître enfin que **les élèves ont besoin que des étapes leur soient proposées** et qu'il leur soit précisé qu'ils ne pourront pas les sauter et que ce sera une étape après l'autre.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est indispensable de **concevoir chacune des trois années des bacs pros comme des étapes pédagogiques ayant chacune sa cohérence et sa nécessité.**

Les bacs pros doivent devenir adultes. Il est encore temps de mettre fin aux bavardages et aux enfantillages...